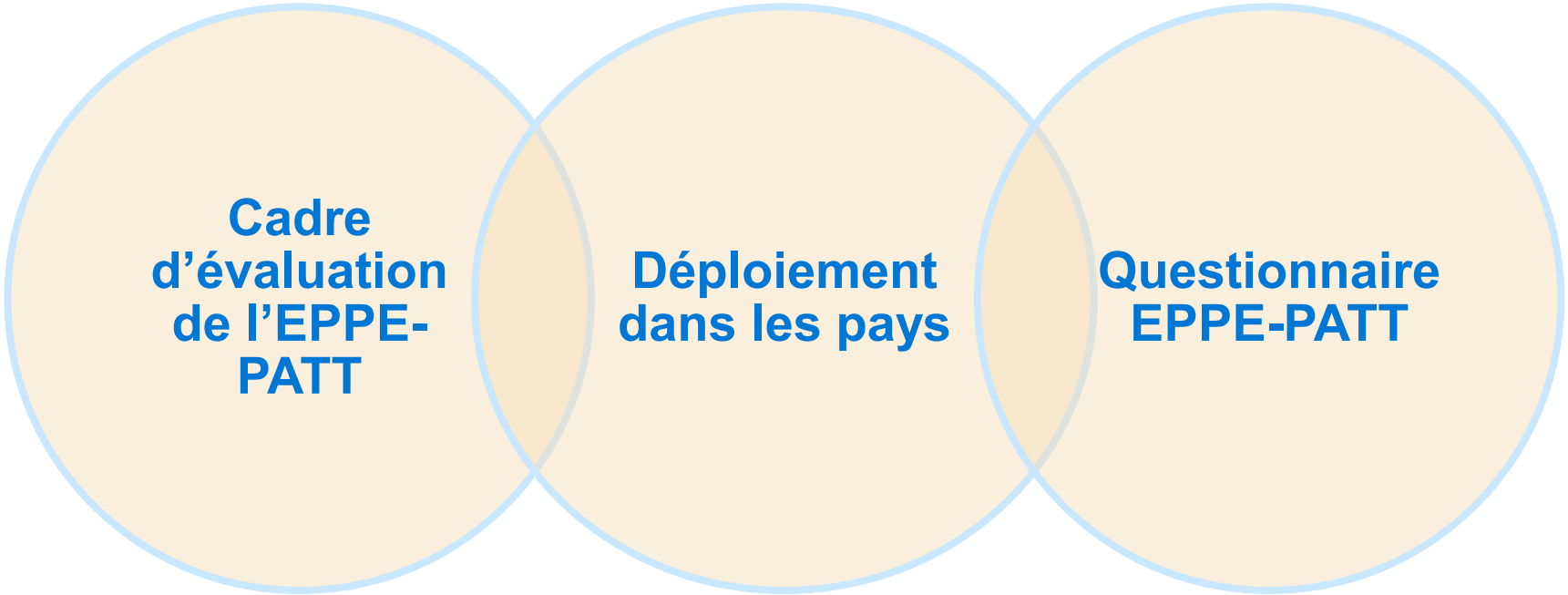
Séminaire international
Préscolaire : politiques, pratiques et stratégies de développement



Par Rokhaya Fall Diawara
Spécialiste de programme et Responsable de l'éducation et de la protection de la petite enfance au Siège de l'UNESCO à Paris

Outil d'évaluation des progrès en matière d'éducation et de protection de la petite enfance pour la transformation (ECCE-PATT)



unesco

1

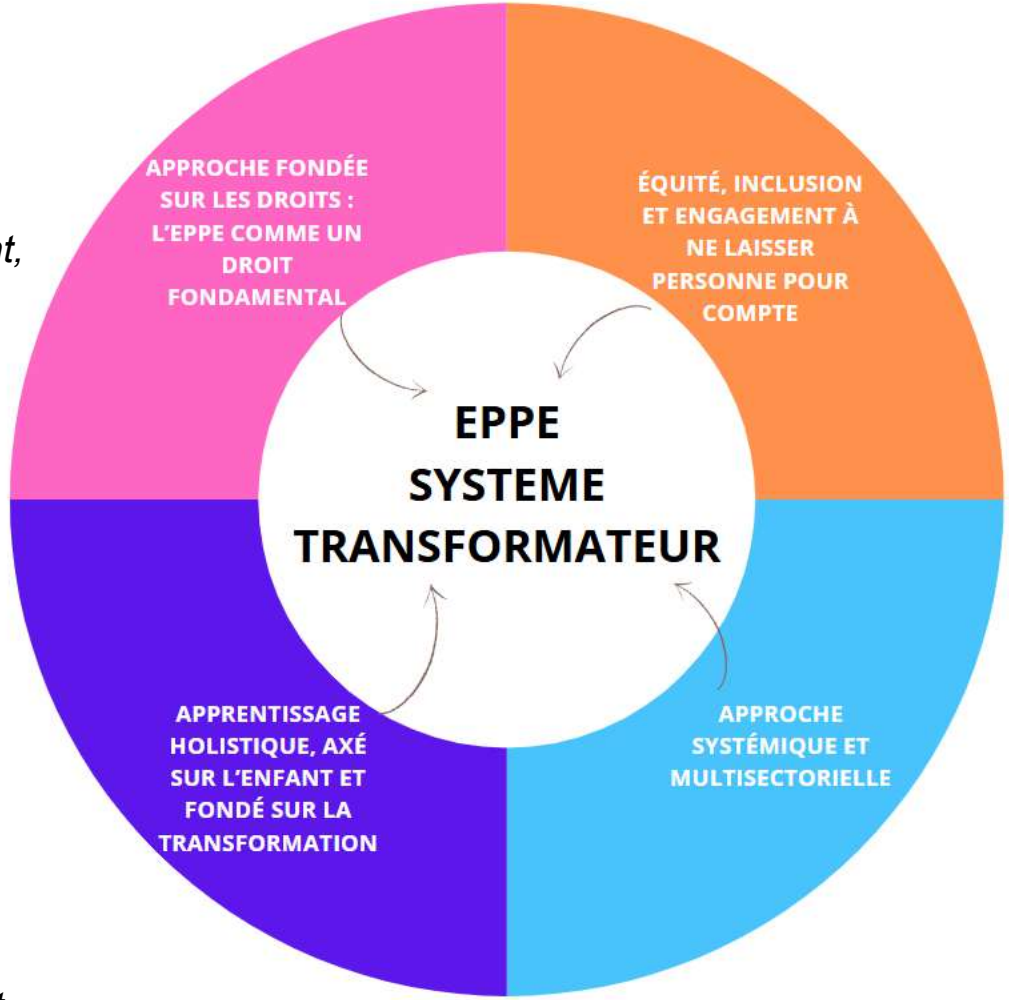
Cadre d'évaluation de l'UNESCO pour la transformation de l'EPPE

Pour un système d'EPPE porteur de transformation

✓ *SI l'EPPE est reconnue légalement et financée par des fonds publics, l'accès universel peut être garanti.*

⚠️ *SI l'EPPE reste sous-financée, les enfants les plus vulnérables seront exclus.*

📌 *SI des cadres juridiques solides existent, l'EPPE sera considérée comme un bien public accessible à tous.*



✓ *SI les politiques visent les enfants marginalisés, les écarts d'accès se réduiront.*

⚠️ *SI les inégalités et les barrières financières persistent, beaucoup resteront exclus.*

📌 *SI les politiques d'inclusion sont appliquées, l'EPPE sera accessible, en particulier pour les plus vulnérables.*

✓ *SI le jeu et l'apprentissage socio-émotionnel sont prioritaires, les enfants s'épanouiront, apprendront mieux et seront mieux préparés pour l'école.*

⚠️ *SI l'EPPE devient une scolarisation formelle précoce, elle risque de nuire à la créativité et au bien-être des enfants.*

📌 *SI des approches centrées sur l'enfant sont utilisées, l'apprentissage sera stimulant et adapté à leur développement.*

✓ *SI l'EPE est coordonnée selon une approche interministérielle, les systèmes seront plus cohérents et réactifs.*

⚠️ *SI les ministères travaillent en silos, les politiques seront fragmentées et inefficaces.*

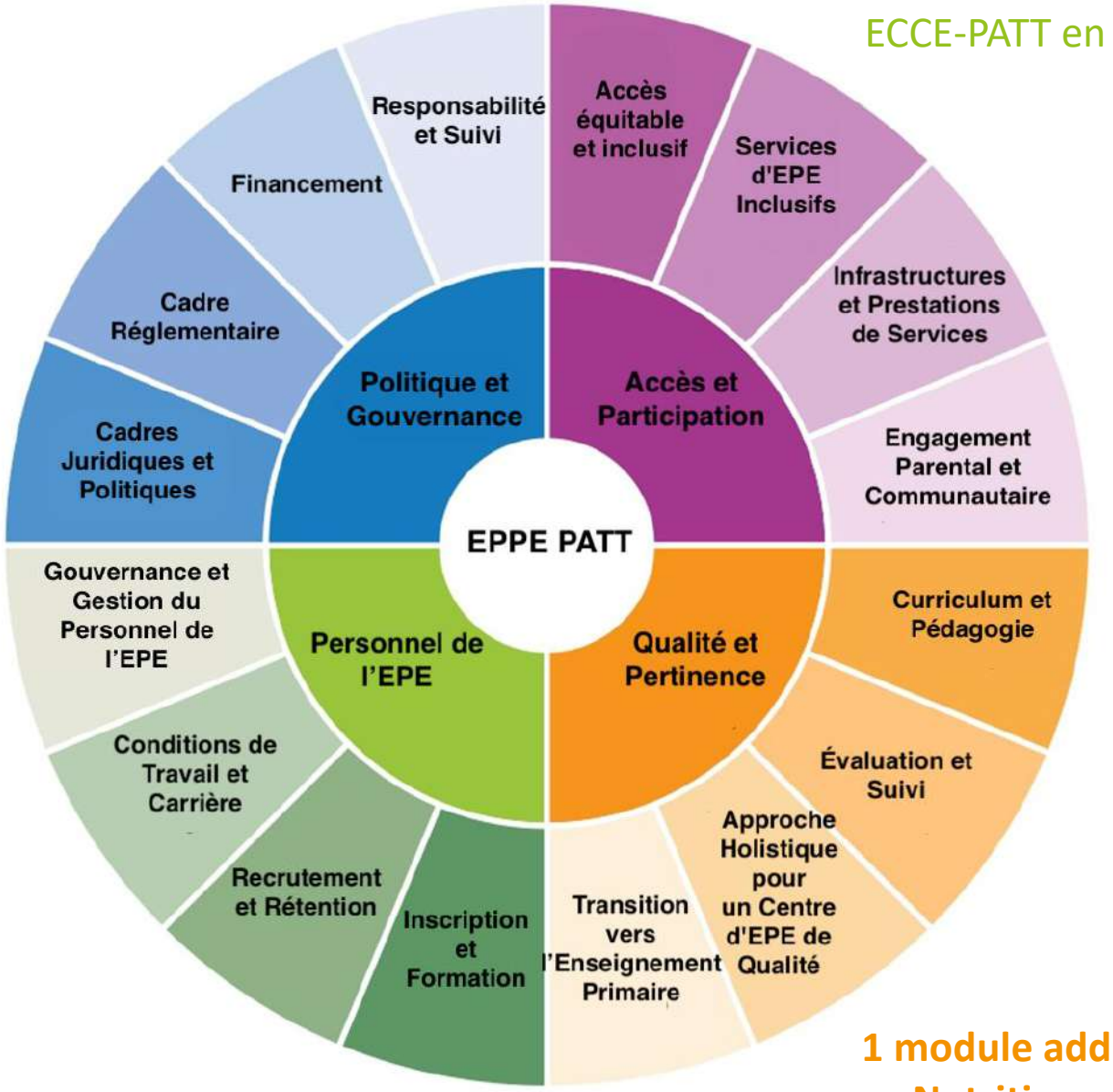
📌 *SI la gouvernance est coordonnée, les services d'EPPE seront plus efficaces et auront un plus grand impact.*

Architecture du diagnostic

2 modules à la carte
EMIS-ECCE-PATT et Inclusion
ECCE-PATT en development

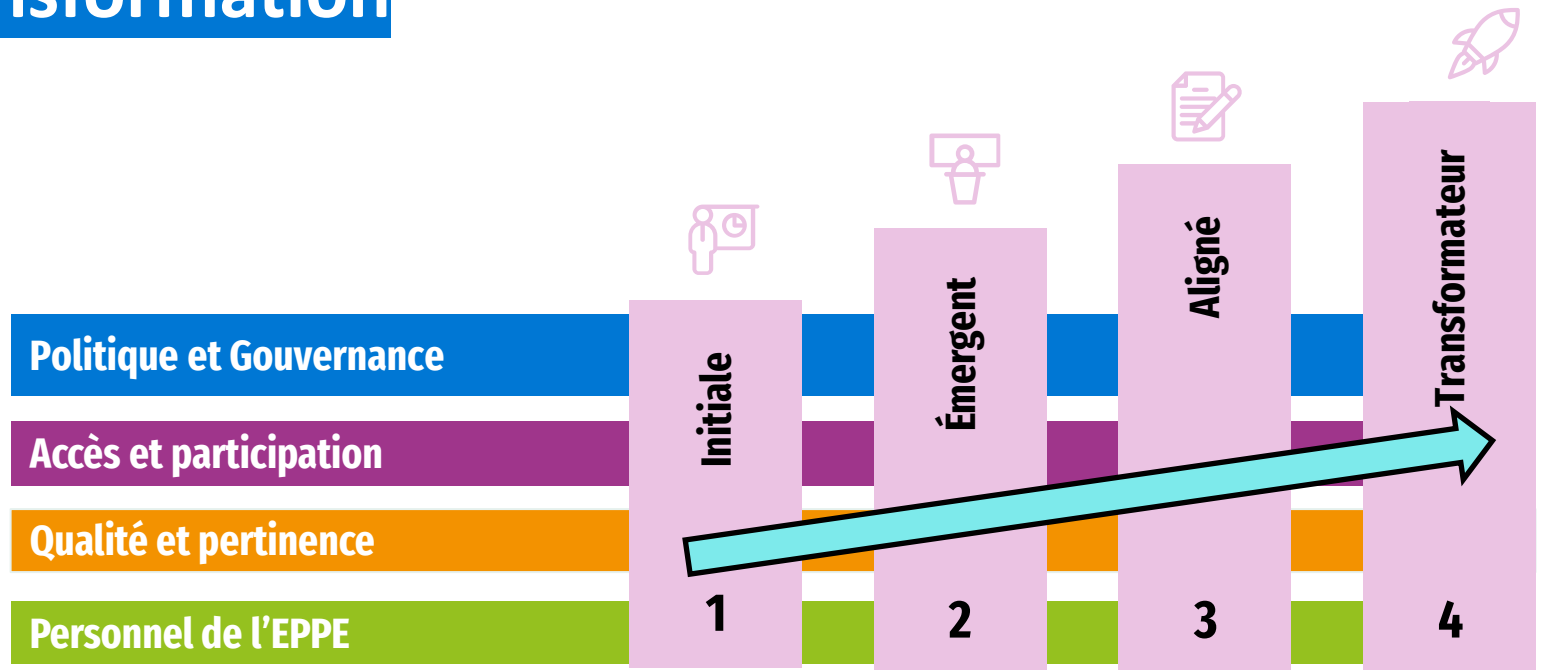
I kit de base
4 dimensions, 16 sous-dimensions et 64 questions

Dimensions	Nombre de questions
Politique et gouvernance	16
Accès et participation	16
Qualité et pertinence	16
Personnel de l'EPE	16
Total des questions	64



1 module additionnel Sante-Nutrition et protection
16 questions

Outil d'évaluation des progrès en matière d'EPPE pour la transformation

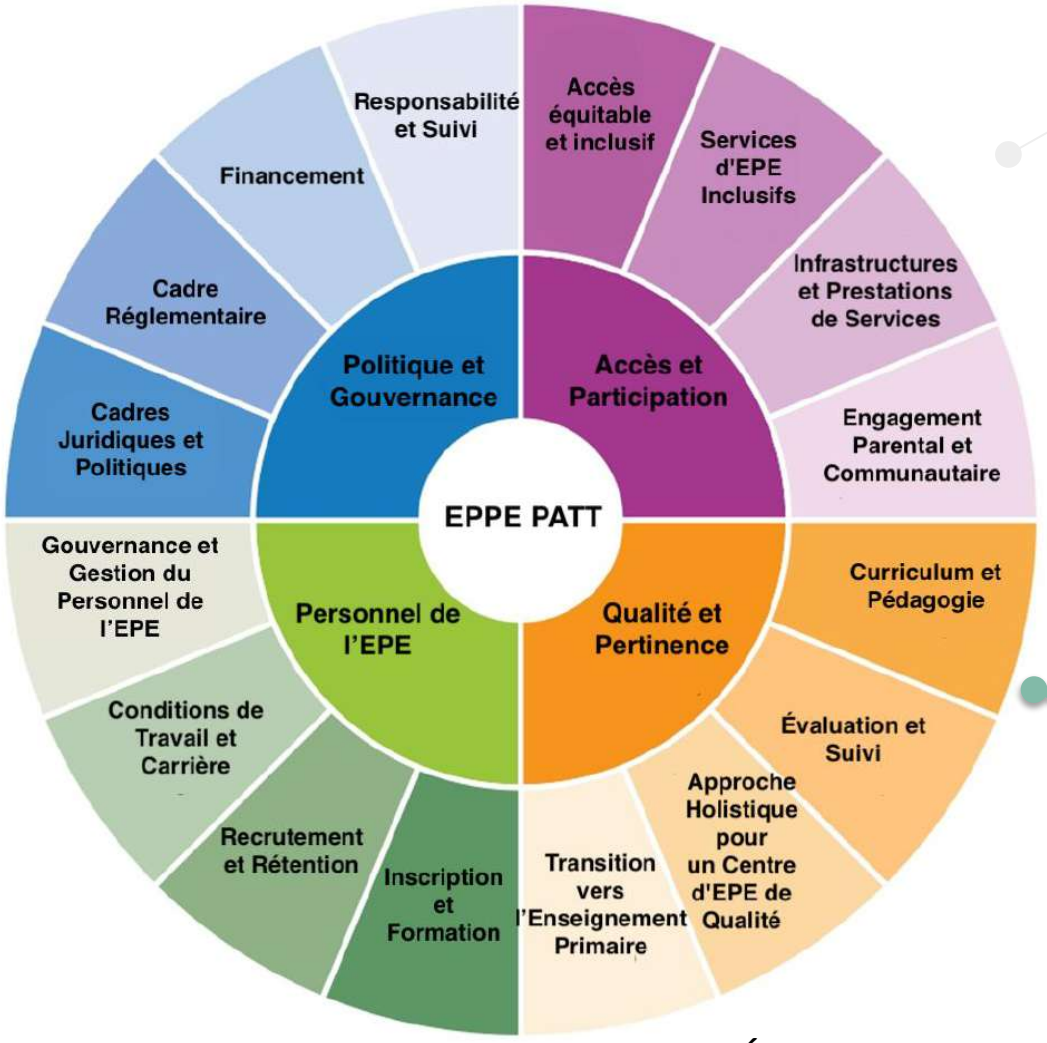


Pack EPPE-PATT

- Guide comprenant le cadre conceptuel, la méthodologie, les notes d'orientation, la composition de l'équipe nationale pour l'évaluation
- Questionnaire (Excel)
- Glossaire



Résultats attendus



Un outil de diagnostic **générique** pour la transformation du système d'EPPE, applicable à tous les contextes nationaux

Aider à identifier rapidement des **voies de transformation** de l'EPPE réalistes et spécifiques à chaque pays

Un moyen de déclencher un **dialogue international et régional** sur l'EPPE et l'échange de connaissances

Un **observatoire mondial** et un outil de benchmarking pour analyser les forces et les faiblesses des écosystèmes nationaux d'EPPE

Élaboré dans le cadre de l'UNESCO STEER
(Transformation du système pour une réorganisation efficace de l'éducation)

2

Opportunités de mise en œuvre et de déploiement dans les pays

Équipe nationale

Ministères gouvernementaux

- Ministère de l'éducation / Ministère de l'enseignement pré-primaire
- Ministère de la santé / et de la santé de l'enfant
- Ministère de la famille / de la femme, ou équivalent
- Ministère des affaires sociales et des services ou équivalent
- Ministère du travail
- Ministère des finances / budget

Entités gouvernementales et publiques

- Autorité nationale de la statistique
- Entité nationale juridique / de régulation
- Représentants des collectivités locales
- Autorité de formation des enseignants et des éducateurs

Éducation de la petite enfance et personnel

- Responsable d'établissement d'EPPE (1 ou plusieurs représentant(s) par groupe d'âge (0-3 ans, 3 ans - entrée à l'école primaire) par État/district/zone nationale)
- *Syndicat des enseignants (1 ou plusieurs représentant(s) par groupe d'âge (0-3 ans, 3 ans - entrée à l'école primaire) par État/district/zone nationale)*

Engagement des parents et de la communauté

- Associations de parents d'élèves (1 ou plusieurs par groupe d'âge (0-3 ans, 3 ans - entrée à l'école primaire) par État/district/zone nationale)
- Prestataire de services communautaires (1 ou plusieurs par État/district/zone nationale)

Secteurs privé et de la recherche

- Partenaires gouvernementaux pertinents issus de la société civile, des fonds/fondations et du secteur privé
- Association / Consortium de prestataires privés de services d'EPPE
- Représentants de la communauté de recherche dans le domaine de l'EPPE



Méthodologie pour la mise en œuvre dans les pays

0 Engagement et partenariat avec les bureaux extérieurs

- Interaction/mobilisation des collègues
- Collaboration technique avec les instituts

Cartographie des possibilités et dialogue avec les parties prenantes nationales

- Mobilisation des partenaires (UNICEF, Banque mondiale, GPE, OSC, etc.)

1 Initiation

Réunion de lancement, partage du cadre conceptuel, de la méthodologie et du questionnaire

Mise en place d'une équipe nationale d'auto-évaluation

2 Auto-évaluation

Peut être facilité par un consultant de l'UNESCO

Auto-évaluations individuelles et compilation des pièces justificatives

Mise en commun des évaluations individuelles et dialogue national pour l'alignement

3 Assurance qualité



1 à 4 sessions en ligne pour validation

UNESCO EDP : Analyser le questionnaire, vérifier les preuves dans la documentation collectée et lors des réunions techniques avec l'équipe nationale, et préparer la session de validation des résultats.

4 Retour d'information

Réunion de retour d'information avec validation des résultats

Rapport et résultats publication

Résultats :

- Rapport **analytique** avec **feuille de route chiffrée pour la transformation**
- **Fiche pays**

Utilisation actuelle de l’outil

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

- Costa Rica
- République dominicaine
- Panama
- La Havane
- Mexique
- El Salvador
- Jamaïque
- Nicaragua
- Honduras
- Belize
- Guatemala
- Colombie

AFRIQUE :

- 24 Pays de l’Afrique Ouest et centre
- Kenya
- Mozambique
- Tanzanie
- Afrique du Sud (G20)
- Île Maurice
- Rwanda
- Seychelles



EUROPE & AMÉRIQUE DU NORD :

- France
- Canada
- Norvège
- Finlande

ÉTATS ARABES :

- Maroc
- Barhein
- EAU
- Arabie Saoudite

ASIE ET PACIFIQUE :

- Mongolie
- Chine
- Ouzbékistan
- Thaïlande
- Cambodge

3

Questionnaire EPPE-PATT

1 Politiques, gouvernance et financement



Politique et Gouvernance



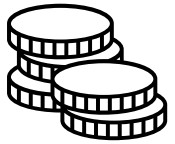
Cadre politique et juridique

- ❑ Reconnaissance juridique
- ❑ Politique et vision stratégique
- ❑ Coordination et durabilité
- ❑ Mise en œuvre des politiques



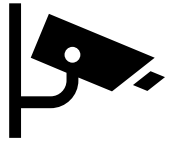
Cadre réglementaire

- ❑ Cadre réglementaire
- ❑ Application et respect de la réglementation
- ❑ Coordination intersectorielle
- ❑ Structure décentralisée



Financement

- ❑ Investissement public
- ❑ Répartition équitable
- ❑ Diversification des sources de financement
- ❑ Soutien financier aux familles



Responsabilité et suivi

- ❑ Données
- ❑ Suivi financier et transparence
- ❑ Harmonisation intersectorielle des données sur l’EPE
- ❑ Responsabilité participative

Politique et Gouvernance

Cadres politiques et juridiques

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
1.1.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'**un document juridique** garantissant le droit à l'EPPE ?	Reconnaissance juridique de l'EPPE	Évalue si l'EPPE est explicitement reconnue dans les lois, les constitutions ou d'autres instruments juridiques, si les enfants disposent d'un droit légal à l'apprentissage précoce et si des dispositions en matière d'équité et d'inclusion sont prévues.	Précédemment encadré sous 1.1.2 (maintenant affiné). Assure un soutien juridique plutôt qu'une planification politique. Liens avec le point 2.1.1 (accès équitable à l'EPPE).
1.1.2 Le pays/l'État dispose-t-il d'une **politique ou d'une stratégie spécifique en matière d'EPPE** définissant une vision claire, des objectifs et des priorités pour les services de la petite enfance ?	Politique et vision stratégique en matière d'EPPE	Déterminer s'il existe une politique autonome en matière d'EPPE, si elle définit les priorités en matière d'accès, de qualité et de gouvernance, et si elle s'aligne sur les engagements mondiaux (Déclaration de Tachkent, ODD 4.2).	Reformule les références précédentes aux politiques d'EPPE (désormais séparées des cadres juridiques). Liens avec les points 2.1 (accès à l'EPPE) et 3.1 (dimensions de la qualité).
1.1.3 Le pays/l'État intègre-t-il l'EPPE dans les **plans sectoriels nationaux de l'éducation**, les **stratégies**, **politiques** ou **cadres nationaux** qui orientent la planification et le financement de l'éducation ainsi que les stratégies de développement plus larges ?	Intégration et durabilité des politiques	Examine si l'EPPE est intégrée dans les plans sectoriels nationaux de l'éducation, les strategies, politiques et cadres nationaux, en garantissant la cohérence, l'allocation des ressources et la durabilité.	Concerne la cohérence de la gouvernance et le financement (1.3). Liens croisés avec l'intégration multisectorielle au point 3.3.
1.1.4 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **cadre de mise en œuvre** permettant de traduire efficacement en actions les politiques et les lois relatives à l'EPPE ?	Mise en œuvre de la politique et responsabilité	Évalue si les politiques d'EPPE comprennent des mécanismes de mise en œuvre clairs, tels que les rôles institutionnels, les dispositions en matière de financement, les systèmes de suivi et les mesures de responsabilisation.	Étroitement lié à l'indicateur 1.4 (suivi et responsabilité), cet indicateur étend l'analyse au-delà des engagements juridiques et politiques (1.1.1 et 1.1.2) pour examiner leur mise en œuvre concrète.

Politique et Gouvernance

Cadre réglementaire

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
1.2.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **cadre réglementaire** définissant et assurant l'application des normes de qualité pour les services d'EPPE ?	Cadre réglementaire pour l'EPPE	Évalue l'existence d'un cadre juridique et réglementaire formel qui garantit la qualité, l'équité et le respect des normes dans l'ensemble des services d'EPPE, qu'ils soient publics ou privés.	Lié à 1.1.1 (reconnaissance juridique) et à 1.1.2 (vision stratégique), et entretient également un lien avec 1.3.1 (financement public), dans la mesure où la régulation garantit le respect des mécanismes de financement.
1.2.2 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **système de licence et d'accréditation** pour les **prestataires de services d'EPPE**, afin de garantir leur conformité aux normes nationales ?	Application et conformité réglementaires	Évalue l'existence de processus systématiques visant à garantir que les services d'EPPE respectent les réglementations nationales, notamment à travers des mécanismes de délivrance de licences, d'inspections et de mesures de responsabilité.	Lié à 1.4.1 (systèmes de suivi) et 2.1.4 (EPPE en situation de crise), dans la mesure où les mécanismes d'application doivent être adaptables en contexte d'urgence.
1.2.3 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **mécanisme de coordination institutionnelle** assurant une **gouvernance efficace** et une **collaboration intersectorielle** entre les secteurs de l'éducation, de la santé, de la protection sociale et des finances ?	Coordination intersectorielle	Évalue l'existence de mécanismes formels de coordination de la gouvernance de l'EPPE entre les ministères de l'éducation, de la santé, de la protection de l'enfance et des finances, afin d'assurer une prestation de services intégrée.	Lié à 1.4.3 (harmonisation intersectorielle des données ecce) et 2.2.2 (coordination avec les services sociaux et de santé).
1.2.4 Le pays/l'État dispose-t-il d'une **structure de gouvernance décentralisée** permettant une gestion efficace des services d'EPPE aux **niveaux national, régional et local** ?	Structure décentralisée	Évalue si la gouvernance de l'EPPE prévoit des rôles, des responsabilités et des ressources clairement définis pour les autorités locales et régionales, afin de garantir une prestation de services équitable et adaptée aux contextes locaux.	Lié à la quatrième sous-dimension sur la responsabilité et le suivi.

Politique et Gouvernance

Financement

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
1.3.1 Le pays/l'État alloue-t-il **un financement public** suffisant à l'EPE, conformément aux recommandations internationales telles que la Déclaration de Tachkent ?	Investissement public dans l'EPE	Examine si le gouvernement respecte les repères de financement recommandés pour l'EPPE (par exemple, l'objectif de la Déclaration de Tachkent visant à consacrer 10 % des budgets de l'éducation à la petite enfance).	Directement lié à 1.1.3 (intégration de la politique dans les plans du secteur de l'éducation) et 2.1.3 (accessibilité financière et équité dans l'EPPE).
1.3.2 Le pays/l'État ispose-t-il de mécanismes visant à garantir un **financement équitable de l'EPPE**, en accordant la priorité aux populations défavorisées et mal desservies ?	Équité dans le financement de l'EPPE	Évalue si les fonds publics sont alloués en fonction des besoins, afin de garantir que les régions et populations défavorisées reçoivent des ressources adéquates.	Liens avec les points 1.1.4 (cadres de mise en œuvre) et 1.4.2 (systèmes de données pour le financement).
1.3.3 Le pays/l'État mobilise-t-il des **sources de financement diversifiées**, notamment les contributions du secteur privé, le soutien des bailleurs de fonds et des mécanismes de partage des coûts, afin d'élargir le financement de l'EPPE ?	Diversification et durabilité du financement de l'EPPE	Évalue si les stratégies de financement incluent les contributions des gouvernements national et locaux, le soutien des bailleurs de fonds ainsi que des mécanismes de financement innovants.	Lié à 1.2.4 (acteurs non étatiques) et 2.1.2 (disponibilité de divers modèles d'EPPE).
1.3.4 Le pays/l'État apporte-t-il **un soutien financier aux familles** afin de réduire les obstacles économiques à la participation à l'EPPE, accompagné de mécanismes de responsabilité pour garantir une utilisation efficace des fonds ?	Accessibilité financière et mécanismes de soutien aux ménages	Détermine si une aide financière (subventions, transferts monétaires, incitations fiscales) est disponible afin de garantir que l'EPPE soit abordable pour les familles défavorisées.	Lié à 1.3.1 (financement public), 1.3.3 (sources de financement) et 2.1.3 (accessibilité financière).

Politique et Gouvernance

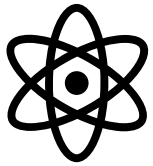
Responsabilité et suivi

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
1.4.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **système national de collecte** et de **rapport de données sur l'EPPE**, destiné à éclairer les politiques et la prise de décision ?	Collecte et utilisation des données sur l'EPPE	Examine si l'EPPE est intégrée dans les systèmes nationaux de données (par exemple, le Système d'information pour la gestion de l'éducation – EMIS) et si les données sont utilisées pour la planification et le suivi des progrès relatifs à l'ODD 4.2 et à d'autres cibles pertinentes des ODD.	Liens avec le point 1.1.4 (cadres de mise en œuvre).
1.4.2 Le pays/l'État dispose-t-il de **mécanismes de suivi et de rapport** sur les **flux de financement et les dépenses** liés à l'EPPE, afin d'en assurer la transparence et la redevabilité ?	Suivi financier et transparence	Évalue si le financement de l'EPPE fait l'objet d'un suivi systématique, d'audits et de rapports publics, afin de garantir une utilisation efficace des ressources et de minimiser les risques de mauvaise gestion financière.	Liens avec 1.3.1 (investissement public dans l'EPPE) et 1.3.2 (équité dans le financement de l'EPPE). Soutient le point 1.4.4 (responsabilité participative).
1.4.3 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **système de données harmonisé sur l'EPPE** permettant un rapport régulier sur les cibles des ODD liées à l'EPPE, tous secteurs confondus ?	Harmonisation intersectorielle des données sur l'EPPE	Évalue si les données sur l'EPPE sont intégrées entre les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection sociale, afin de permettre un rapport coordonné sur les ODD au-delà de la cible 4.2.	En rapport avec les points 2.2.2 (coordination avec les services sociaux et de santé) et 1.2.3 (coordination intersectorielle).
1.4.4 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **système de redevabilité participatif** impliquant les parties prenantes, y compris **les parents, les communautés et la société civile**, dans le suivi et la prise de décision en matière d'EPPE ?	Redevabilité participative dans la gouvernance de l'EPPE	Détermine si les mécanismes de redevabilité incluent la publication de rapports publics, l'implication des parties prenantes et un suivi participatif dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques d'EPPE.	Liens avec les points 1.3.4 (transparence des financements publics), 1.2.2 (mécanismes de mise en œuvre) et 2.1.3 (engagement communautaire).

2 Accès et participation



Accès et participation



Accès équitable et inclusif

- ❑ Disponibilité géographique et équité
- ❑ Modèles alternatifs de prestation de services
- ❑ Accessibilité financière
- ❑ Résilience de l’EPPE en situation de crise



L'inclusion dans l'EPE

- ❑ Inclusion des enfants en situation de handicap
- ❑ Intégration intersectorielle pour les enfants vulnérables
- ❑ Inclusion des enfants issus de minorités et des peuples autochtones
- ❑ Services de soutien pour les enfants en situation de handicap



Infrastructure et prestation de services

- ❑ Répartition équitable et infrastructures adaptées à l’âge
- ❑ Santé, sécurité et hygiène dans les centres d’EPPE
- ❑ Assurance qualité en matière d’hygiène et d’assainissement
- ❑ Infrastructures d'EPPE résistantes face aux crises



Engagement des parents et des communautés

- ❑ Autonomisation des parents
- ❑ Participation communautaire
- ❑ Politiques en matière de congé parental
- ❑ Solutions de garde d'enfants sur le lieu de travail

Accès et participation

Accès équitable et inclusif

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
2.1.1 Le pays/l'État veille-t-il à ce que les **services d'EPE** soient largement **disponibles et équitablement répartis** sur l'ensemble du territoire ?	Disponibilité géographique et équité	Évalue si les services d'EPPE sont accessibles à tous les enfants, en particulier dans les zones rurales, isolées et mal desservies.	Liens avec les points 1.1.3 (intégration des politiques) et 1.3.1 (financement public), car le financement a un impact sur la distribution. Liens également avec le point 2.3.1 (infrastructure et prestation de services).
2.1.2 Le pays/l'État propose-t-il des **modèles de prestation diversifiés pour l'EPE** afin d'atteindre les populations marginalisées ?	Modèles de services alternatifs	Évalue si les modèles d'EPPE non formels, à domicile ou communautaires permettent effectivement d'élargir l'accès, en particulier pour les enfants vulnérables et difficiles à atteindre.	Lié à 2.3.2 (infrastructure flexible pour la prestation de services) et 1.3.3 (mobilisation de ressources pour divers modèles).
2.1.3 Le pays/l'État veille-t-il à ce que les **services d'EPE** soient **financièrement accessibles** pour les **enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés** ?	Accessibilité financière	Examine si des obstacles financiers (frais, coûts cachés) limitent l'accès à l'EPPE et si des mécanismes existent pour subventionner ou soutenir les familles à faible revenu.	Liens avec 1.3.4 (aide aux ménages pour une meilleure accessibilité financière) et 1.4.2 (suivi du financement de l'EPPE).
2.1.4 Le pays/l'État dispose-t-il, ou est-il en voie d'élaboration, d'un **plan de préparation** et de **réponse aux situations d'urgence** garantissant un accès résilient à l'EPPE, y compris pour les populations déplacées, **en cas de pandémies, de catastrophes naturelles ou de conflits** ?	La résilience à la crise dans l'EPPE	Détermine si l'EPPE est intégrée dans les plans de préparation aux situations d'urgence et de réponse aux catastrophes, afin de garantir la continuité de l'apprentissage des enfants dans les zones touchées par les conflits ou exposées aux catastrophes.	Liens avec 1.2.2 (application de la réglementation), 2.3.4 (infrastructures résilientes) et 2.2.2 (soutien intersectoriel aux enfants vulnérables).

Accès et participation

L'inclusion dans le secteur de l’EPE

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
2.2.1 Le pays/l'État veille-t-il à ce que les **services d’EPPE** soient **inclusifs** et **accessibles aux enfants en situation de handicap** ?	Inclusion des enfants en situation de handicap dans l’EPPE	Examine si les politiques nationales, les cadres réglementaires et les mécanismes de financement garantissent l’accès à l’EPPE pour les enfants en situation de handicap, notamment par la suppression des barrières systémiques.	Liens avec 1.1.1 (reconnaissance juridique de l'EPPE), 2.3.2 (infrastructure inclusive) et 3.2.3 (formation des enseignants à l'inclusion).
2.2.2 Le pays/l'État dispose-t-il de **mécanismes de coordination structurés** reliant les **services d’EPPE** à ceux de la santé, de la nutrition et de la protection sociale afin de **soutenir les enfants vulnérables** ?	Intégration intersectorielle en faveur des enfants vulnérables	Évalue si les politiques d’EPPE favorisent la collaboration entre les secteurs de l’éducation, de la santé et des services sociaux afin d’offrir un accompagnement holistique aux enfants confrontés à de multiples vulnérabilités.	Lié à 1.4.3 (harmonisation des données intersectorielles) et 2.3.3 (mesures d'hygiène, de nutrition et de santé dans les centres d'EPPE).
2.2.3 Le pays/l'État dispose-t-il de **mécanismes** visant à **garantir l’inclusion des enfants issus de minorités** et des **enfants autochtones** dans l’EPPE, dans le respect de leurs identités culturelles et linguistiques ?	Inclusion des enfants issus de minorités et des enfants autochtones	Détermine si des cadres officiels, des orientations curriculaires et des programmes de formation des enseignants existent afin de garantir que les services d’EPPE intègrent l’éducation multilingue, une pédagogie culturellement adaptée et un soutien aux communautés autochtones et minoritaires.	Liens avec 3.1.2 (pédagogie inclusive), 2.3.1 (adaptation de la prestation de services) et 1.2.4 (réglementation des prestataires de services d'EPPE non étatiques, y compris les initiatives communautaires).
2.2.4 Le pays/l'État fournit-il des **orientations** et **un appui structuré** aux prestataires d’EPPE pour la mise en place de **services spécialisés et d’aménagements raisonnables** en faveur des **enfants en situation de handicap** ?	Services de soutien pour les enfants en situation de handicap	Évalue si les prestataires d’EPPE bénéficient de lignes directrices, de mécanismes de financement ou d’un appui technique pour mettre en œuvre des programmes d’intervention précoce, fournir des technologies d’assistance et garantir un accompagnement individualisé pour les enfants en situation de handicap.	En rapport avec les points 3.2.3 (formation des enseignants à l'éducation des personnes ayant des besoins particuliers) et 2.3.2 (infrastructures inclusives et adaptations des salles de classe).

Accès et participation

Infrastructure et prestation de services

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
2.3.1 Le pays/l'État veille-t-il à ce que les **centres d'EPE** soient **répartis de manière équitable** sur la base d'une planification géographique structurée (cartographie scolaire), afin de **garantir l'accès des enfants en âge préscolaire** ?	Distribution équitable et infrastructures adaptées à l'âge des enfants	Évalue si la planification des infrastructures d'EPE prend en compte l'équité géographique, les besoins démographiques des enfants et des environnements adaptés à différentes étapes du développement.	Liens avec 2.1.1 (disponibilité et équité des services d'EPPE), 1.3.1 (financement public des infrastructures d'EPPE) et 2.2.3 (inclusion des enfants des minorités et des autochtones dans la planification des infrastructures).
2.3.2 Le pays/l'État veille-t-il à ce que les **structures d'EPE** répondent aux **normes appropriées de sécurité, d'hygiène et de santé** ?	Santé, sécurité et hygiène dans les centres d'EPPE	Évalue si les réglementations nationales imposent des normes de santé et de sécurité, incluant l'assainissement, la ventilation, des espaces adaptés aux enfants et des mesures de protection.	En rapport avec 1.2.2 (application de la réglementation), 2.2.1 (intégration des personnes handicapées dans les infrastructures) et 2.3.4 (résilience des infrastructures d'EPPE en cas de crise).
2.3.3 Le pays/l'État veille-t-il à ce que les structures d'EPE soient **accessibles et inclusives**, en particulier pour les **enfants en situation de handicap** ?	Assurance qualité pour l'hygiène et l'assainissement	Examine si les environnements d'EPE respectent les normes réglementaires en matière d'assainissement, d'hygiène et de sécurité des enfants, afin de prévenir les maladies et de favoriser leur bien-être.	Liens avec 2.3.2 (normes de santé et de sécurité), 2.2.2 (coordination intersectorielle avec les services de santé et de nutrition) et 1.4.1 (contrôle de la conformité des infrastructures d'EPPE).
2.3.4 Le pays/l'État accorde-t-il une **attention particulière** aux infrastructures d'EPPE afin de **garantir leur durabilité** à long terme, leur **accessibilité** et leur **résilience face aux changements climatiques** ?	Infrastructures d'EPPE résistantes aux crises	Détermine si les politiques relatives aux infrastructures d'EPPE intègrent la réduction des risques de catastrophe, des mesures d'adaptation au changement climatique et la préparation aux situations d'urgence.	Liens avec 2.1.4 (continuité des services d'EPPE en cas de crise), 1.2.2 (application de la réglementation) et 1.4.1 (suivi des investissements dans les infrastructures d'EPPE).

Accès et participation

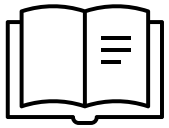
Engagement des parents et de la communauté

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation
2.4.1 : Le pays/l'État met-il en œuvre des **initiatives d'alphabétisation** visant à élargir l'accès à l'EPE à domicile ?	Autonomisation des parents grâce à des programmes d'éducation et d'alphabétisation pour soutenir l'EPE à domicile	Évalue l'existence de programmes structurés visant à renforcer les capacités parentales en matière d'EPE.
2.4.2 Le pays/l'État dispose-t-il de **politiques** et d'**initiatives** visant à **promouvoir l'implication des parents** et des **communautés** dans l'expansion et l'accès aux **services d'EPE** ?	Favoriser la participation communautaire à l'EPE pour améliorer l'accès et l'inclusion	Détermine dans quelle mesure les parents et les communautés sont impliqués dans la planification et les initiatives visant à améliorer l'accès à l'EPE.
2.4.3 Le pays/l'État dispose-t-il de **politiques de congé parental** adéquates soutenant l'EPPE ?	Soutenir l'EPPE grâce à des politiques de congé parental	Évalue l'exhaustivité des politiques nationales de congé parental en matière de soutien au développement de la petite enfance.
2.4.4 Le pays/l'État encourage-t-il la mise en place de structures d'EPPE sur les lieux de travail (garderies en entreprise) afin de faciliter l'accès aux services de garde pour les parents actifs ?	Améliorer l'accès à l'EPPE pour les parents actifs grâce à des solutions de garde d'enfants en milieu professionnel	Examine si des politiques et des infrastructures de garde d'enfants en milieu professionnel sont mises en place afin de faciliter l'accès à l'EPPE pour les parents actifs.

3 Qualité et pertinence



Qualité et pertinence



Programme d'études et pédagogie

- ❑ Cadre structuré du programme d'études
- ❑ Équité dans les approches pédagogiques
- ❑ Renforcement des capacités des éducateurs de l'EPE
- ❑ Développement holistique de l’enfant et préparation à l’entrée à l’école



Évaluation et suivi

- ❑ Mesure et suivi
- ❑ Systèmes de dépistage et d'orientation
- ❑ Progrès des apprentissages et efficacité
- ❑ Soutien ciblé pour les enfants vulnérables



Approche holistique pour un centre d'EPPE de qualité

- ❑ Nutrition et alimentation
- ❑ Supplémentation en micronutriments et vermifugation
- ❑ Hygiène, assainissement et sécurité des enfants
- ❑ Santé, nutrition et hygiène dans l’EPPE



Transition vers l'enseignement primaire

- ❑ Politiques et cadres de transition
- ❑ Mécanismes de soutien à la transition
- ❑ Alignement des programmes et des approches pédagogiques
- ❑ Collaboration et formation des enseignants

Qualité et pertinence

Programme et pédagogie

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
3.1.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **cadre curriculaire pour l'EPE** qui favorise un **apprentissage basé sur le jeu** et **centré sur l'enfant** ?	Cadre curriculaire structuré pour l'EPE	Évalue l'existence d'un curriculum national pour l'EPE, aligné sur les principes d'un apprentissage basé sur le jeu et centré sur l'enfant, garantissant des pratiques adaptées au développement de l'enfant.	Liens avec : 4.1.2 (politique et stratégie d'EPPE), 4.2.1 (cadre réglementaire pour les normes de services d'EPPE), 3.2.1 (contenu de la formation initiale), et 2.2.3 (prise en compte des aspects linguistiques et culturels dans les programmes d'études).
3.1.2 Le pays/l'État veille-t-il à ce que la **pédagogie en EPE** soit **inclusive**, **culturellement adaptée** et **répondant** aux divers **besoins d'apprentissage** ?	L'équité dans les approches pédagogiques	Évalue si les orientations pédagogiques nationales encouragent des stratégies d'enseignement inclusives, culturellement adaptées et équitables, répondant à la diversité des besoins linguistiques, culturels et d'apprentissage.	Liens avec : 2.2.3 (inclusion des enfants issus de minorités et autochtones dans l'EPE), 3.2.3 (formation en cours d'emploi sur les pédagogies inclusives), 2.3.3 (soins attentifs dans les environnements d'apprentissage).
3.1.3 Le pays/l'État fournit-il des **orientations**, des **formations** et des **ressources aux éducateurs** de l'EPE pour la mise en œuvre **d'approches pédagogiques** basées sur le jeu et centrées sur l'enfant ?	Renforcement des capacités des éducateurs de l'EPE	Détermine dans quelle mesure les enseignants en EPE bénéficient de formations professionnelles structurées, de supports pédagogiques et de programmes de mentorat pour soutenir des approches d'apprentissage basées sur le jeu et centrées sur l'enfant.	Liens avec : 3.2.1 (formation initiale), 3.2.3 (formation continue), 3.2.4 (soutien et tutorat des enseignants) et 4.1.4 (politiques de renforcement des capacités).
3.1.4 Le pays/l'État intègre-t-il **l'apprentissage socio-émotionnel** et les **compétences fondamentales précoces** dans les curricula d'EPE afin de garantir le **développement holistique de l'enfant** ?	Développement holistique de l'enfant et préparation à l'école	Examine si les curricula d'EPE intègrent des contenus structurés portant sur l'apprentissage socio-émotionnel, l'autorégulation, les fonctions exécutives ainsi que les compétences fondamentales en littératie et numératie, en vue de favoriser la préparation à l'école.	Liens avec : 2.3.3 (soins nourriciers dans l'EPE), 2.4.1 (transition vers l'enseignement primaire), et 3.2.2 (compétences des enseignants pour un développement holistique).

Qualité et pertinence

Évaluation et suivi

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
3.2.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **cadre national reconnu de mesure du développement de l'enfant** servant de référence pour **les services d'EPPE** ?	Mesure et suivi du développement de l'enfant	Examine si le pays adopte une approche structurée et multisectorielle pour le suivi du développement de l'enfant, assurant une cohérence entre les domaines de l'apprentissage précoce, de la santé, de la nutrition et du développement socio-émotionnel.	Liens avec : 2.3.3 (développement holistique de l'enfant dans l'EPPE), 4.4.4 (planification du personnel pour l'EPPE), et 4.4.1 (mécanismes de gouvernance pour le suivi de l'EPPE).
3.2.2 Le pays/l'État dispose-t-il de **mécanismes** pour **l'identification** précoce des **retards de développement** et l'orientation vers des **services spécialisés** dans le cadre de l'EPPE ?	Systèmes de dépistage et d'orientation pour les retards de développement	Évalue l'existence de programmes de dépistage structurés, d'outils et de mécanismes d'orientation au sein des systèmes d'EPPE, permettant de détecter et de prendre en charge les enfants présentant des retards de développement ou des situations de handicap.	Liens avec : 2.2.1 (inclusion des enfants handicapés dans l'EPPE), 2.3.3 (soins nourriciers et intégration de la santé dans l'EPPE), et 4.2.2 (formation professionnelle pour la détection précoce des difficultés d'apprentissage et de développement).
3.2.3 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **système national**, au sein du secteur de l'éducation, permettant de **suivre la progression des enfants** lors de la transition de l'enseignement préscolaire vers l'enseignement primaire ?	Suivi des progrès de l'apprentissage et de l'efficacité de l'EPPE	Examine si le système éducatif assure un suivi systématique du développement et des acquis des enfants lors de leur entrée à l'école primaire, afin d'évaluer l'efficacité de l'EPPE et de permettre la mise en place d'interventions précoces.	Liens avec : 2.4.1 (planification de la transition pour la préparation à l'école primaire), 4.1.3 (harmonisation entre la formation des enseignants du préprimaire et du primaire), et 4.4.2 (systèmes de suivi de la qualité et de la responsabilité de l'EPPE).
3.2.4 **Le pays/l'État** dispose-t-il d'un **plan** ou d'une **stratégie** visant à **accompagner les enfants à risque de retards de développement ou de difficultés d'apprentissage** lors de leur **transition de l'EPE vers l'enseignement primaire** ?	Soutien ciblé aux enfants vulnérables	Évalue si des politiques et des plans structurés existent au sein du curriculum national ou du système éducatif pour identifier et accompagner les enfants susceptibles de rencontrer des difficultés lors de la transition, y compris ceux issus de milieux marginalisés, en situation de handicap ou confrontés à des défis socio-économiques.	Liens avec : 2.4.3 (mesures de soutien pour les enfants vulnérables passant au primaire), 3.2.2 (mécanismes de dépistage et d'identification précoce), et 4.1.4 (développement professionnel des éducateurs de l'EPPE dans le soutien aux enfants à risque).

Qualité et pertinence

Approche holistique pour un centre d'EPPE de qualité

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
3.3.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'un **cadre national** pour **l'intégration des programmes de nutrition et d'alimentation** des enfants âgés de 0 à 3 ans et de 3 à 5/6 ans au sein des **structures d'EPPE** ?	Programmes de nutrition et d'alimentation dans les services d'EPPE	Examine si les structures d'EPPE offrent des repas, des compléments nutritionnels et des mesures de sécurité alimentaire afin de prévenir la malnutrition et de soutenir l'apprentissage.	Liens avec : 2.3.3 (soins nourriciers dans les structures d'EPPE), 4.3.2 (financement public pour la qualité des services d'EPPE), et 4.2.3 (réglementations pour les normes des services d'EPPE).
3.3.2 Le pays/l'État met-il en œuvre des **programmes de supplémentation** en vitamines et de déparasitage au sein des **structures d'EPPE** afin de soutenir le développement de l'enfant et ses apprentissages ?	Supplémentation en micronutriments et vermifugation	Évalue si les politiques nationales garantissent que les enfants inscrits dans les programmes d'EPPE bénéficient d'une supplémentation en micronutriments essentiels (par exemple, vitamine A, fer, acide folique) ainsi que d'interventions de déparasitage, afin de prévenir les déficits d'apprentissage liés à la malnutrition.	Liens avec : 2.3.3 (soins nourriciers dans l'EPPE), 4.2.1 (normes pour la santé et le développement de l'enfant), et 4.4.1 (suivi de la qualité des services d'EPPE).
3.3.3 Le pays/l'État dispose-t-il de **dispositifs d'assurance qualité** en matière **d'hygiène et d'assainissement** pour les structures d'EPE ?	Hygiène, assainissement et sécurité des enfants au sein des établissements d'EPPE	Évalue si les environnements d'EPE respectent les normes réglementaires en matière d'assainissement, d'hygiène et de sécurité des enfants, afin de prévenir les maladies et de favoriser leur bien-être.	Liens avec : 4.2.1 (normes des services d'EPPE), 2.3.3 (environnements d'EPPE sûrs et nourrissants), et 4.4.2 (systèmes de suivi des services d'EPPE).
3.3.4 Le pays/l'État intègre-t-il **l'éducation à la santé**, **à la nutrition** et **à l'hygiène** dans le **curriculum de l'EPE** au moyen de contenus et d'activités structurés ?	Santé, nutrition et hygiène dans les programmes d'EPPE	Évalue si les curricula d'EPE comprennent des expériences d'apprentissage structurées visant à promouvoir les pratiques en matière de santé, de nutrition et d'hygiène, contribuant ainsi au bien-être et au développement tout au long de la vie.	Liens avec : 3.1.4 (développement holistique de l'enfant dans le programme d'études de l'EPE), 4.1.2 (intégration politique de la santé et de l'EPE), et 2.3.3 (soins nourriciers par le biais d'environnements d'apprentissage).

Qualité et pertinence

Transition vers l'enseignement primaire

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
3.4.1 Le pays/l'État dispose-t-il d'une **approche structurée** pour **accompagner les transitions** des services de la petite enfance (0-3 ans) **vers le préscolaire**, puis du **préscolaire vers l'enseignement primaire** ?	Politique et cadres de transition	Évalue si des stratégies, cadres ou lignes directrices nationaux facilitent des transitions harmonieuses entre les différentes étapes de l'éducation de la petite enfance, en assurant la continuité de l'accès, de la pédagogie et des expériences d'apprentissage.	Liens avec : 4.1.3 (intégration de l'EPPE dans les plans sectoriels), 3.1.1 (cadre du programme d'enseignement de l'EPPE), et 3.2.3 (mesure du développement de l'enfant dans les transitions).
3.4.2 Le pays/l'État met-il en œuvre des **pratiques de transition structurées** pour accompagner les enfants, les familles et les éducateurs dans le **passage des services de la petite enfance** (0-3 ans) **au préscolaire, puis du préscolaire à l'enseignement primaire** ?	Mécanismes de soutien à la transition	Évalue si des mécanismes de transition structurés — incluant des programmes de préparation à l'école, l'implication des parents et la coordination entre enseignants — sont en place pour faciliter la continuité des apprentissages et du développement.	Liens avec : 2.4.1 (engagement des parents dans l'accès à l'EPE), 3.1.4 (intégration de l'apprentissage socio-émotionnel) et 3.2.4 (soutien aux enfants à risque pendant les transitions).
3.4.3 Le pays/l'État aligne-t-il les **curricula** et les **approches pédagogiques** entre le **préscolaire et l'enseignement primaire** afin d'assurer la **continuité des expériences d'apprentissage** ?	Alignement des programmes et de la pédagogie	Évalue si les cadres nationaux garantissent la progression des contenus d'apprentissage, des méthodes pédagogiques et des approches du développement de l'enfant entre l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire.	Liens avec : 3.1.1 (cadre du programme d'études de l'EPE), 4.1.2 (alignement des politiques d'EPE à tous les niveaux), et 3.2.3 (suivi des performances de l'enfant lors des transitions).
3.4.4 Le pays/l'État veille-t-il à la **coordination et au renforcement des capacités** des **enseignants de l'EPE** et de l'enseignement primaire afin **d'accompagner la transition** des enfants de la **petite enfance vers l'enseignement primaire** ?	Collaboration et formation des enseignants	Évalue si des mécanismes existent pour favoriser la collaboration, la formation et une compréhension pédagogique partagée entre les enseignants de l'EPE et de l'enseignement primaire, afin de faciliter des transitions harmonieuses pour les enfants.	Liens avec : 4.1.3 (harmonisation de la formation des enseignants), 4.4.2 (suivi et développement professionnel des enseignants), et 3.2.2 (mécanismes d'identification précoce des difficultés d'apprentissage).

Country Experiences



4 Personnel


Gouvernance et Gestion du Personnel de l'EPE
Personnel de l'EPE
Conditions de Travail et Carrière
Recrutement et Rétention
Inscription et Formation

Personnel de l’EPE



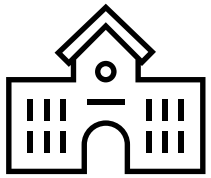
Inscription et formation

- ❑ Formation initiale et certification
- ❑ Formation différenciée
- ❑ Alignement de la formation préprimaire et primaire
- ❑ Formation continue et développement professionnel



Recrutement et rétention

- ❑ Normes minimales de qualification
- ❑ Voies d’accès à la profession et de mobilité de carrière
- ❑ Répartition équitable du personnel éducatif
- ❑ Instruments de rétention et stabilité de la main-d’œuvre du Personnel éducatif



Conditions de travail et carrière

- ❑ Salaire et remuneration
- ❑ Avancement de carrière et mobilité professionnelle
- ❑ Conditions de travail et stabilité de l’emploi
- ❑ Sécurité et bien-être au travail



Gouvernance et gestion du personnel de l’EPPE

- ❑ Accréditation et certification
- ❑ Réglementation et supervision du personnel
- ❑ Gouvernance intersectorielle du personnel
- ❑ Planification et durabilité du personnel éducatif

Le personnel

Inscription et formation

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
4.1.1 Le pays/l'État dispose-t-il de **processus nationaux** reconnus ainsi que de **curricula** ou **programmes de formation** initiale pour le **personnel éducatif de l'EPE** ?	Formation initiale et certification	Évalue si le pays dispose de curricula ou programmes de formation initiale structurés, basés sur les compétences, pour le personnel d'EPE, garantissant une adéquation avec les normes de développement de l'enfant et les standards pédagogiques.	Liens avec : 3.1.1 (programme et pédagogie de l'EPE), 3.2.1 (renforcement des capacités des enseignants pour l'apprentissage par le jeu), 4.2.1 (cadres réglementaires pour les qualifications de la main-d'œuvre).
4.1.2 Le pays/l'État dispose-t-il de **programmes de formation spécialisés** pour **le personnel éducatif en EPE** travaillant avec différentes tranches d'âge (0-3 ans et 3-5/6 ans) ?	Formation différenciée selon les groupes d'âge en EPE	Évalue si les programmes de formation dans le domaine de l'EPE tiennent compte des besoins développementaux et pédagogiques spécifiques du personnel travaillant avec les nourrissons (0-3 ans) et les enfants d'âge préscolaire (3-5/6 ans), garantissant ainsi une préparation adaptée à chaque tranche d'âge.	Liens avec : 3.1.1 (programme d'études et pédagogie de l'EPE), 3.2.1 (compétences des éducateurs pour l'apprentissage par le jeu), et 4.3.2 (financement du développement de la main-d'œuvre dans le domaine de l'EPE).
4.1.3 Le pays/l'État veille-t-il à **l'harmonisation des programmes de formation** des enseignants du préscolaire et du primaire afin de favoriser la **continuité des expériences d'apprentissage** ?	Alignement de la formation préprimaire et primaire	Examine si les programmes de formation des enseignants du préscolaire et du primaire sont alignés afin de faciliter des transitions harmonieuses et une continuité pédagogique entre l'éducation de la petite enfance et l'enseignement primaire.	Liens avec : 2.4.1 (transition vers l'enseignement primaire), 3.1.4 (apprentissage socio-émotionnel et préparation à l'école), et 4.1.2 (intégration des politiques d'EPPE à tous les niveaux).
4.1.4 Le pays/l'État dispose-t-il d'un système structuré de **formation continue** et de **développement professionnel** pour le personnel d'EPE ?	Formation en cours d'emploi et développement professionnel	Évalue si le personnel d'EPE bénéficie d'un accès à des formations en cours d'emploi systématiques, à des apprentissages professionnels continus et à des opportunités de développement de carrière, afin d'améliorer la qualité des services et la rétention des ressources humaines.	Liens avec : 3.2.3 (formation continue des enseignants), 4.3.3 (mobilisation des ressources pour le développement de la main-d'œuvre) et 4.1.1 (formation initiale et normes de qualification).

Le personnel

Recrutement et retention

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
4.2.1 Le pays/l'État définit-il et applique-t-il des **exigences minimales en matière de qualifications** pour le **personnel d'EPE** dans le cadre du processus de recrutement ?	Normes de qualification minimale	Évalue si les politiques de recrutement en EPPE fixent des exigences claires en matière de qualifications pour les différentes catégories de personnel, garantissant leur conformité aux normes professionnelles.	Liens avec : 4.1.1 (programmes de formation initiale), 4.2.2 (voies d'accès à la carrière) et 4.3.1 (planification et gestion de la main-d'œuvre).
4.2.2 Le pays/l'État facilite-t-il les **parcours de mobilité professionnelle** et **d'évolution de carrière** dans le secteur de l'EPE afin d'élargir le personnel qualifié ?	Parcours d'accès à la mobilité et évolution de carrière	Examine si des mécanismes existent pour encourager des voies d'accès diversifiées à la profession d'EPE, incluant l'accès à la mobilité et l'évolution de carrière depuis d'autres secteurs éducatifs ou de protection, la certification alternative ou des modèles de recrutement fondés sur les compétences.	Liens avec : 4.1.2 (formation différenciée pour les groupes d'âge de l'EPPE), 4.3.2 (stratégies de financement pour l'expansion de la main-d'œuvre), et 3.2.1 (renforcement des capacités des éducateurs).
4.2.3 Le pays/l'État met-il en œuvre des **initiatives de recrutement ciblées** pour **remédier aux pénuries de personnel** de l'EPE et améliorer l'équité dans leur répartition ?	Répartition équitable de la main-d'œuvre	Évalue si des mesures spécifiques — telles que des bourses, des incitations ou des politiques de recrutement régional — existent pour attirer le personnel d'EPE dans les zones mal desservies ou défavorisées.	Liens avec : 4.3.2 (financement public de la main-d'œuvre de l'EPPE), 4.3.3 (mobilisation des ressources pour le développement de la main-d'œuvre), et 2.1.1 (répartition géographique des services de l'EPPE).
4.2.4 Le pays/l'État met-il en œuvre des **mesures d'incitation à la rétention** du personnel d'EPPE, notamment dans les **zones mal desservies** ?	Incitations à la rétention et stabilité de la main-d'œuvre	Évalue s'il existe des incitations financières et non financières visant à fidéliser le personnel des services d'EPPE, notamment dans les zones défavorisées ou rurales, conformément aux recommandations de l'OIT en matière de travail décent.	Liens avec : 4.2.3 (initiatives de recrutement ciblées), 4.3.1 (structures salariales et rémunération), et 2.1.1 (répartition géographique des services d'EPPE).

Le personnel

Conditions de travail et carrière

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
4.3.1 Le pays/l'État garantit-il des **salaires équitables et compétitifs** pour le personnel d'EPE, conformes aux **normes nationales du salaire minimum et aux Lignes directrices de l'OIT** pour la promotion du **travail décent** dans le secteur de l'éducation de la petite enfance ?	Salaire et rémunération de l'EPPE	Évalue si les salaires du personnel d'EPE sont alignés sur le salaire minimum national (SMIG), comparables à ceux des autres niveaux éducatifs, et suffisants pour assurer un niveau de vie décent.	Liens avec : 4.2.1 (normes de qualification minimales), 4.3.3 (incitations à la rétention du personnel de l'EPPE), et 4.3.4 (conditions de travail et satisfaction professionnelle).
4.3.2 Le pays/l'État offre-t-il des **parcours professionnels structurés** pour le personnel d'EPPE afin de favoriser leur **développement professionnel et leur rétention** ?	Promotion de la carrière et mobilité professionnelle	Évalue si le personnel d'EPPE dispose d'opportunités d'évolution de carrière, de spécialisation et de mobilité professionnelle au sein du système éducatif, conformément aux recommandations du cadre de travail décent de l'OIT.	Liens avec : 4.2.2 (voies d'accès à la carrière), 4.1.4 (développement professionnel continu), et 4.3.3 (stratégies de rétention pour la stabilité de la carrière).
4.3.3 Le pays/l'État dispose-t-il de **mécanismes réglementaires** garantissant des conditions d'emploi stables et une **protection pour le personnel éducatif en EPE**, en particulier dans les structures non étatiques et privées ?	Conditions de travail et stabilité	Évalue si le gouvernement a mis en place des réglementations et des mécanismes de contrôle pour protéger le personnel éducatif de l'EPE contre les conditions d'emploi précaires, notamment dans le secteur majoritairement privé et non étatique de l'EPE.	Liens avec : 4.3.1 (salaire et rémunération dans le domaine de l'EPPE) ; 4.2.2 (voies d'accès à la carrière).
4.3.4 Le pays/l'État garantit-il des **conditions de travail sûres et favorables** pour le personnel d'EPE, conformément aux **recommandations de l'OIT** ?	Sécurité et bien-être au travail	Évalue si le personnel d'EPE bénéficie de conditions de travail sûres et bien équipées, de charges de travail raisonnables et de réseaux de soutien professionnel, afin d'améliorer la satisfaction au travail et la rétention.	Liens avec : 4.2.1 (exigences de qualification pour garantir le professionnalisme de la main-d'œuvre), 4.1.4 (formation en cours d'emploi et soutien à la main-d'œuvre), et 4.3.3 (incitations à la rétention et motivation sur le lieu de travail).

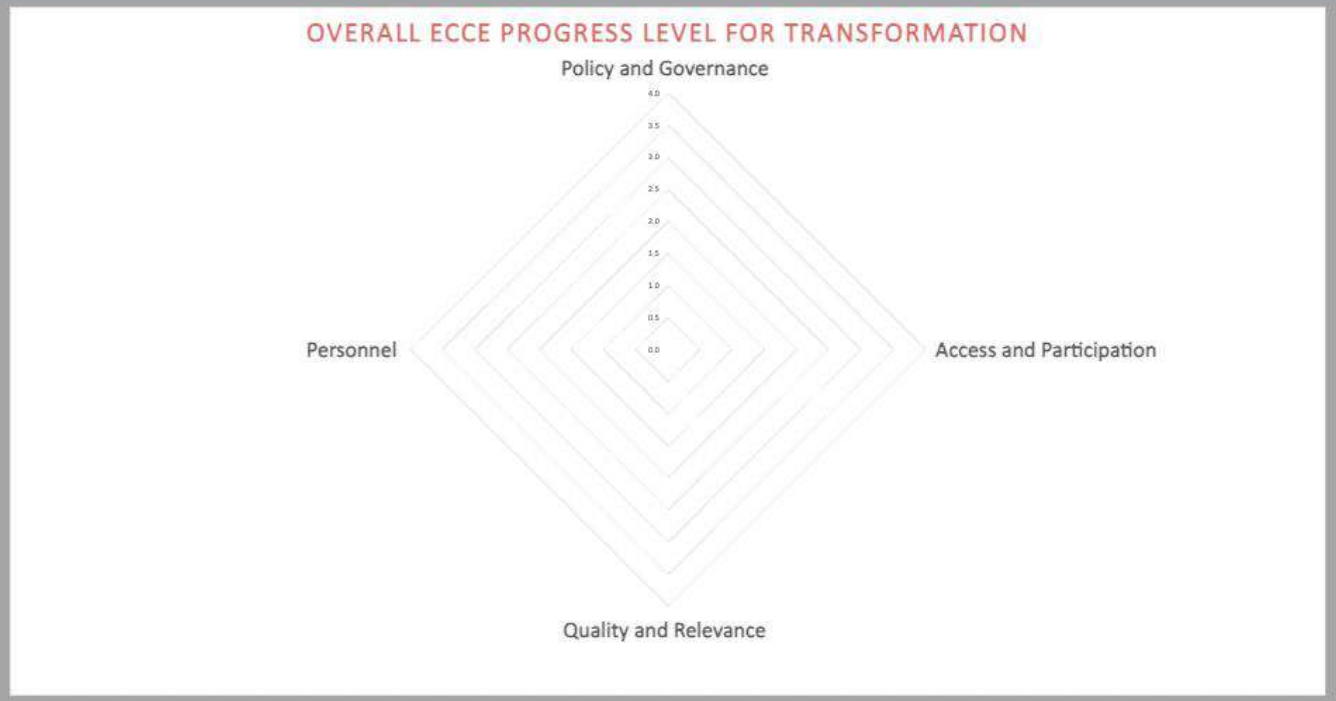
Le personnel

Gouvernance et gestion du personnel de l’EPPE

Question	Domaine d'intervention	Aspect clé de l'évaluation	Liens avec d'autres questions
4.4.1 Le pays/l’État dispose-t-il d’un **système national d’accréditation**, **de certification** et de **reconnaissance professionnelle** pour le personnel d’EPPE ?	Accréditation et certification	Évalue si le personnel d’EPPE est soumis à des normes nationales d’accréditation et de certification, assurant leur reconnaissance professionnelle ainsi que la qualité des services rendus.	Liens avec : 4.1.1 (programmes de formation initiale et certification), 4.2.1 (normes de qualification minimale), et 4.3.2 (parcours de carrière pour le personnel des services d'accueil et d'éducation de la petite enfance).
4.4.2 Le pays/l’État dispose-t-il d’un **système national réglementaire** et **de suivi** pour superviser la gestion du personnel d’EPPE ?	Réglementation et surveillance de la main-d'œuvre	Examine si le pays a mis en place des mécanismes visant à réglementer le recrutement, la conduite professionnelle et la gestion des ressources humaines du personnel d’EPPE.	Liens avec : 4.2.1 (recrutement et renforcement des qualifications), 4.3.4 (conditions de travail et satisfaction professionnelle), et 4.4.3 (coordination intersectorielle de la main-d'œuvre).
4.4.3 Le pays/l'État assure-t-il une **coordination entre les secteurs** de **l’éducation, du travail et d’autres secteurs** pertinents pour la **gouvernance des ressources humaines de l’EPPE** ?	Gouvernance intersectorielle des ressources humaines	Évalue si les structures de gouvernance favorisent la coordination intersectorielle pour soutenir le développement des ressources humaines de l’EPPE, incluant la législation du travail, les réglementations relatives aux enseignants et la planification multisectorielle des effectifs.	Liens avec : 4.3.2 (parcours de carrière dans les différents secteurs), 4.4.2 (réglementation et contrôle du personnel), et 4.4.4 (planification et durabilité de la main-d'œuvre).
4.4.4 Le pays/l’État dispose-t-il d’un **système structuré de planification** des ressources humaines permettant **d’anticiper les besoins en personnel d’EPE** et d’assurer leur **durabilité à long terme** ?	Planification des effectifs et durabilité	Évalue si des mécanismes de planification des ressources humaines sont en place pour anticiper les besoins en personnel d’EPE, prévenir les pénuries et garantir un vivier durable de professionnels.	Liens avec : 4.2.3 (stratégies de recrutement ciblées), 4.3.3 (incitations à la rétention pour la stabilité de la main-d'œuvre), et 4.4.1 (certification et accréditation pour maintenir la qualité de la main-d'œuvre).

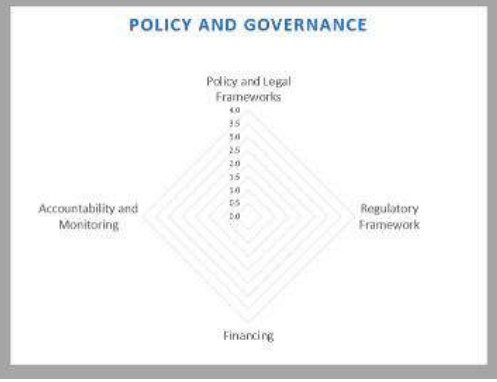
Excel Tool 1.0

ECCE PATT Results

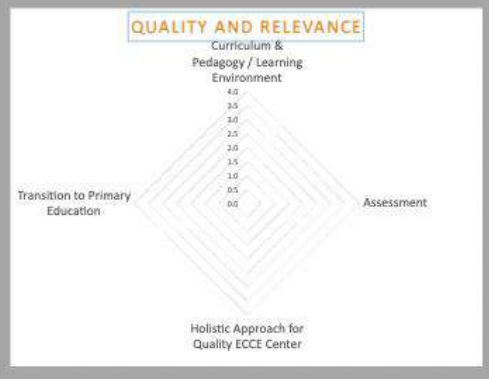


Dimension / Sub-dimension	Maturity level
Policy and Governance	0.0
Policy and Legal Frameworks	0.0
Regulatory Framework	0.0
Financing	0.0
Accountability and Monitoring	0.0
Access and Participation	0.0
Equitable and Inclusive Access	0.0
Inclusive ECE Services	0.0
Infrastructure and Service Delivery	0.0
Parental and Community Engagement	0.0
Quality and Relevance	0.0
Curriculum & Pedagogy / Learning Environment	0.0
Assessment	0.0
Holistic Approach for Quality ECCE Center	0.0
Transition to Primary Education	0.0
Personnel	0.0
Enrollment and Training	0.0
Recruitment, Retention and Career Progression	0.0
Working Conditions and Wellbeing	0.0
Governance and Management	0.0

Policy and Governance	
Overall Score	0.0
Sub-dimension	Level
Policy and Legal Frameworks	0.0
Regulatory Framework	0.0
Financing	0.0
Accountability and Monitoring	0.0



Quality and Relevance	
Overall Score	0.0
Sub-dimension	Level
Curriculum & Pedagogy / Learning Environment	0.0
Assessment	0.0
Holistic Approach for Quality ECCE Center	0.0
Transition to Primary Education	0.0

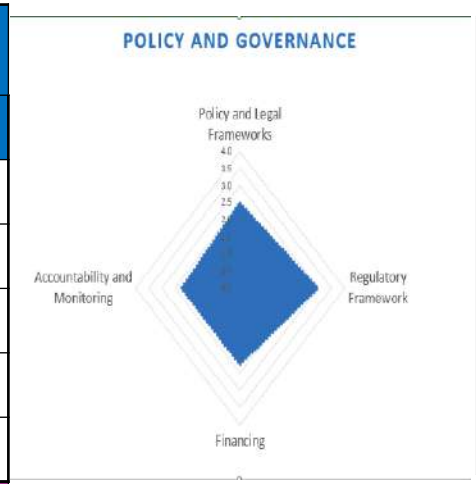


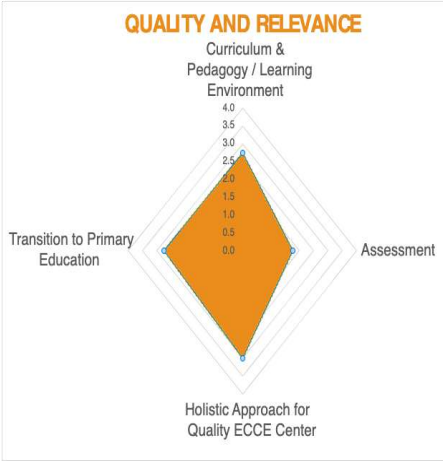
Check out the tool:

UPDATED ECCE PATT 1.0.0 - EN.xlsm

ECCE PATT- Tanzania (SHAPE Project)

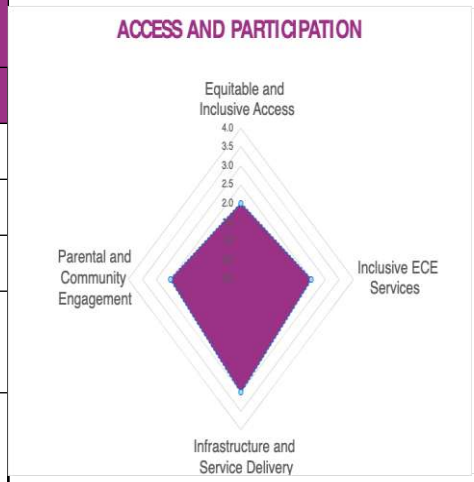
Policy and Governance	
Overall Score	**2.5**
Sub-dimension	Level
Policy and Legal Frameworks	2.5
Regulatory Framework	3.0
Financing	2.3
Accountability and Monitoring	2.3





Quality and Relevance	
Overall Score	**2.6**
Sub-dimension	Level
Curriculum & Pedagogy / Learning Environment	2.8
Assessment	1.8
Holistic Approach for Quality ECCE Center	3.0
Transition to Primary Education	2.8

Access and Participation	
Overall Score	2.5
Sub-dimension	Level
Equitable and Inclusive Access	2.0
Inclusive ECE Services	2.5
Infrastructure and Service Delivery	3.0
Parental and Community Engagement	2.5





Personnel	
Overall Score	**2.2**
Sub-dimension	Level
Enrolment and Training	2.0
Recruitment, Retention and Career Progression	2.3
Working Conditions and Wellbeing	2.3
Governance and Management	2.3

Tanzania ECCE PA[illegible]er - Quality check - Copy.xlsm

QUESTIONS & RÉPONSES





ecce@unesco.org

https://www.unesco.org/fr/early-childhood-education



Education 2030